



# Droit de Naître

## En attendant les législatives...

### Sommaire

En attendant les législatives...  
pages 1 et 2

Défendons la liberté de conscience des médecins !  
pages 1 et 5

Le Conseil constitutionnel restreint, mais valide, une loi délirante  
page 3

Lettre ouverte au futur Président de la République  
page 3

La nouvelle génération d'ecclésiastiques doit lutter contre l'avortement  
pages 5

« Je bois des cafés, je me fais avorter »  
page 6

Droit de Naître à Bruxelles  
page 6

Aucun des principaux candidats à l'élection présidentielle n'a pris une position entièrement pro-vie. Même François Fillon et Marine Le Pen – qui ont promis d'abroger la loi sur le délit d'entrave numérique à l'avortement (voir encadré) – ont réaffirmé explicitement leur détermination à ne pas toucher à la loi Veil ni au remboursement intégral de l'avortement avec l'ar-

gent du contribuable. Une détermination d'autant plus coriace que tous les deux ont choisi comme véhicule pour l'exprimer rien moins que l'hebdomadaire *Famille chrétienne*.

Dans l'édition du 8 mars, à l'observation du journaliste selon laquelle le *Front national* semble divisé ou qu'il entretient le flou sur cette question, **Marine Le Pen** a répondu : « Il  
(suite page 2)



## DÉFENDONS LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE DES MÉDECINS !

Les médecins seront bientôt obligés d'accepter de tuer des bébés dans le ventre de leur mère. C'est la volonté à peine voilée du tout-puissant Haut Conseil à l'égalité – une officine créée par le Président François Hollande et placée auprès du Premier ministre – lequel a demandé la suppression de la clause de conscience des médecins au sujet de l'avortement.

*Droit de Naître* prend très au sérieux ces recommandations du Haut Conseil à l'égalité : sur 35 recommandations formulées en 2013 par le Haut Conseil, 26 ont été mises en œuvre totalement ou partiellement par le gouvernement en place.

Votre organisation a donc réagi...

(suite page 5)



(suite de la page 1)

n'y a pas de flou. Aujourd'hui, parmi les dirigeants du FN, personne n'est pour une restriction de l'accès à l'IVG. Il a pu y avoir des sensibilités différentes qui se sont exprimées sur la question du remboursement illimité, mais j'ai tranché cette question. Par conséquent, je ne toucherai pas à l'IVG, ni à ses conditions de remboursement. C'est clair. » Oui, hélas !

### **La vraie bataille sera celle des législatives avec une vérification sévère des propositions des différents candidats**

Quant à **François Fillon**, il a choisi l'édition du 23 mars pour rajouter une couche à ses précédentes déclarations entre les deux tours de la primaire : « Personne ne reviendra sur la loi Veil. L'avortement reste souvent un drame intime. Il faut, autant que faire se peut, que cela reste un dernier recours, et que les femmes en détresse soient écoutées et accompagnées. C'était l'esprit de la loi, à l'origine. »

Même son de cloche chez ceux que les médias appellent les « petits candidats ». **M. Nicolas Dupont-Aignan** a déclaré à Nouvelles de France que « l'avortement, on ne peut qu'être contre. Cependant, il faut en organiser la pratique pour éviter de retourner aux situations dramatiques que l'on connaissait avant 1974. J'aurais voté la loi Veil en ce qui me concerne ». Tandis que l'UDR de **M. François Asselineau** affirme dans son programme qu'elle « refuse de s'exprimer sur les sujets sociétaux qui dissimulent les véritables enjeux et divisent les Français. Elle ne s'exprime pas sur le mariage pour tous, l'euthanasie, l'avortement, la prostitution, etc. ».

Si tout ce « politiquement correct » à droite de l'échiquier est très décevant, le spectacle qu'offre son côté gauche est franchement sidérant.

La palme de l'horreur revient à **Jean-Luc Mélenchon**. Le candidat de la France Insoumise veut inscrire l'avortement... dans la Constitution ! Il a lancé cette idée folle sur les ondes d'Europe 1 et l'a

répétée samedi 18 mars lors de son discours après la marche jusqu'à la place de la République à Paris. « Il est temps d'inscrire à la Constitution le droit à l'avortement car le corps de chaque femme lui appartient absolument et exclusivement », a déclaré le tribun. Avant d'ajouter : « Il s'agit d'un droit inaliénable et notre Constitution doit le proclamer solennellement. »

À son tour, le candidat officiel du Parti socialiste, **Benoît Hamon**, a fixé dans ses dix propositions pour le droit des femmes l'« augmentation du nombre de centres de planification familiale et de structures pratiquant des IVG » et l'« ouverture de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes célibataires ».

Où va, en ce domaine, le jeune mystificateur d'*En Marche* !? Dans le programme figurant sur le site d'**Emmanuel Macron**, il est dit que « contre toutes les attaques qu'il subit, nous défendrons le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ». Et dans une interview publiée par Elle dans son édition du 17 mars, à la question s'il faut contraindre chaque hôpital à mettre en place un service d'avortement, il répond ceci :

« Je m'inquiète que, ces dernières semaines, certains aient à nouveau attaqué ce droit. Il ne faut pas banaliser l'IVG – y recourir n'est jamais anodin –, mais, pour que ce soit un droit réel, il faut en faciliter l'accès tout en assurant l'encadrement psychologique et le suivi. »

En bref, lors des présidentielles et même dans l'hypothèse d'un vote utile, il faudra se contenter d'un pis-aller.

Pour le mouvement pro-vie, la vraie bataille sera donc celle des législatives où, par une vérification sévère des propositions des différents candidats, l'on peut espérer augmenter le nombre des parlementaires vraiment disposés à se battre courageusement pour la vie. ■



(Detail) © Yuni\_arcius | Dreamstime.com

*François Fillon  
et Marine Le Pen  
promettent  
d'abroger la loi sur  
le délit d'entrave  
numérique à  
l'avortement*

« Le texte ne me convient pas, affirme François Fillon dans un entretien à *Famille Chrétienne* paru le jeudi 23 mars dernier. Il existe déjà des lois pour réprimer les propos ou les actes contraires à la liberté », déclare-t-il. J'étais contre l'instauration du délit d'entrave numérique et je constate que la décision du Conseil constitutionnel conforte mon idée qu'il faut prendre garde à la liberté d'expression. Il est en effet paradoxal de brader une liberté au nom d'une autre liberté », ajoute-t-il.

« Je suis opposée à la dernière loi sur le « délit d'entrave numérique », a affirmé Marine Le Pen à l'hebdomadaire catholique. Le gouvernement a créé les conditions d'un effondrement de la liberté d'expression. Il ne peut pas décider des sujets dont on a le droit de parler, et de ne pas parler. On a le droit d'être contre l'accès à l'IVG, et de le dire. S'ensuivrait une dérive qui interdirait de critiquer le fondamentalisme islamiste ou l'immigration. »

## Le Conseil constitutionnel restreint, mais valide, une loi délirante

Une loi liberticide, votée le 16 février dernier, vise les sites Internet pro-vie et les centres de soutien par téléphone en punissant de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende toute tentative de diffuser des informations « de nature à induire intentionnellement en erreur, dans un but dissuasif, sur les caractéristiques ou les conséquences d'une interruption volontaire de grossesse ».

Plus de cent vingt députés et sénateurs des Républicains ont présenté un recours devant le Conseil constitutionnel dénonçant une « atteinte à la liberté d'expression ». Ce dernier a estimé l'extension du délit d'entrave à l'avortement conforme à la Constitution, sous prétexte que les dispositions « se limitent à réprimer certains abus de la liberté d'expression ». (Autrement dit, d'après ces pontes de l'ordre judiciaire, tenter de dissuader une femme de commettre l'irréparable est un abus de la liberté d'expression ...)

Mais les Sages – qui portent bien mal leur nom – ont assorti la loi de deux « réserves » d'interprétation :

- « La seule diffusion d'informations (...), notamment sur un site de communication au public en ligne, ne saurait être regardée comme constitutive de pressions, menaces ou actes d'intimidation » ;

- Le délit d'entrave « ne saurait être constitué qu'à deux conditions : que soit sollicitée une information et non une opinion (...) et qu'elle soit donnée par une personne détenant ou prétendant détenir une compétence en la matière ».

Bertrand Mathieu, professeur de Droit constitutionnel à Paris 1, a estimé que le Conseil constitutionnel n'a pas réglé le problème sur le fond, car il reste à définir ce qu'est « une information délibérément trompeuse ». « Cela fera l'objet de discussions sans fin devant les tribunaux », craint-il.

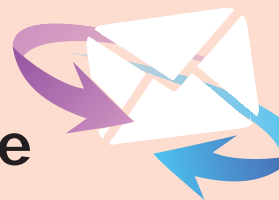
Si la justice était indépendante en France – une chimère, après 5 ans de dérives socialistes – la décision du Conseil constitutionnel devrait inquiéter le Gouvernement dont le site internet relatif à l'avortement déborde de mensonges en tout genre et le Planning familial qui ne cache pas son parti-pris idéologique. ■

## Lettre ouverte au futur Président de la République

Elle sera remise au successeur de François Hollande – quel qu'il soit – dès son élection

« Monsieur le Président, les Français ne vous ont pas élu pour que vous inscriviez vos pas dans ceux de votre prédécesseur. Ils espèrent de votre part une politique de changement à tous les niveaux.

« Avec les milliers de sympathisants de Droit de Naître, je souhaite que vous fassiez abroger les lois mortifères et totalitaires votées sous le précédent quinquennat et que vous engagiez sans attendre une rupture au service de la vie. »



✓ « Philippe BALOT, archevêque de Chambéry, vous remercie pour vos bons vœux et vous souhaite, à son tour, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une bonne et belle année 2017. « Que nous puissions ne jamais nous décourager pour accueillir et aimer la vie ! Prions pour ceux qui pensent que c'est difficile aujourd'hui ! Il nous faut aussi combattre les initiatives prises, qu'elles soient législatives ou autres, tentant à limiter le droit de parler, de répondre à ceux qui souhaitent une autre décision que celle de supprimer la vie. Que le combat soit toujours engagé avec les armes de l'Évangile ! »

✓ M. Jacques BOMPARD, député du Vaucluse  
« Permettez-moi de vous remercier pour votre délicate attention ainsi que pour votre courrier de soutien en date du 16 décembre qui m'a beaucoup touché.  
« Vous avez décrit avec justesse le drame que constitue l'avortement pour notre pays et sa pérennité. Il est absolument nécessaire que nous informions nos compatriotes sur les graves dangers sociaux, psychologiques et sanitaires qu'entraîne la banalisation de l'interruption de grossesse.  
« Soyez assuré que je ne manque pas une occasion de rappeler ces vérités élémentaires auprès de l'hémicycle et du gouvernement.  
« Localement, soyez également assuré que les élus de la Ligue du Sud ne manquent pas, tant au niveau communal que départemental, de rappeler les drames liés à l'avortement. »

✓ M. Jean-Louis CHRIST, député du Haut-Rhin  
« Vous avez souhaité appeler mon attention sur le projet de loi visant à étendre le délit d'entrave à l'IVG.  
« Cette loi s'efforce d'instaurer, ni plus ni moins, une "police de la pensée", pour ne pas dire une vérité d'État, en cherchant exclusivement à inciter les femmes à recourir à l'IVG.  
« L'opposition parlementaire à laquelle j'appartiens, s'est vigoureusement insurgée contre ce texte, que le Gouvernement a néanmoins fait adopter.  
« Il est symptomatique de constater que la gauche préfère parler d'un délit d'entrave à l'avortement plutôt que d'un délit d'entrave à la maternité. Cette loi signe des choix clairs de la Majorité actuelle, en faveur d'une certaine conception de la politique familiale.  
« Je ne la partage pas et j'entends, avec mes collègues, proposer une politique familiale beaucoup plus ambitieuse, dans le cadre du projet d'alternance de la droite et du centre. »



N° Vert 0 800 880 521

« Les Nouvelles de Droit de Naître »  
est une publication de  
l'Association *Droit de Naître*.  
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez  
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Edité par Droit de Naître, association loi 1901,  
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.  
N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur - 92400 Courbevoie  
Tél. : 0 800 880 521 - Fax : 01 47 68 84 79

E-mail : [contact@droitdenaitre.org](mailto:contact@droitdenaitre.org)

Site : [www.droitdenaitre.org](http://www.droitdenaitre.org)

Flashage-impression :

GEIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais  
RCS C383983798

**Droit de Naître était  
à Bruxelles avec les  
3000 marcheurs pour la  
vie pour soutenir le Pr  
Stéphane Mercier, désavoué par l'Université  
catholique de Louvain  
et traduit devant un  
comité de discipline  
pour avoir enseigné  
que l'avortement est un  
crime.**



✓ « Mme M.D. de Villepreux (78) :  
« Je suis bouleversée par votre article sur Notre Dame de Guadalupe. Je connais cette apparition et je l'ai toujours trouvée très touchante. Mais, je ne savais pas toute la suite, ni les analyses sur le tissu. C'est bouleversant et c'est aussi merveilleux. Oui, je soutiens votre combat de tout cœur et si la Vierge de Guadalupe est avec nous, nous ne pouvons que gagner. »

✓ M. P.P. de Nantes (44) :  
« Tuer 630 enfants par jour en France, c'est un scandale et non seulement on ne condamne pas ceux qui poussent à commettre ces crimes, mais on condamne ceux qui veulent agir pour éviter ces crimes. C'est le monde à l'envers. »

✓ M. D.L. de Dinan (22) :  
« Je ne comprends pas bien la logique de la secte morbide qui au nom des valeurs de gauche plébiscite l'avortement comme un droit allant de soi. Le fait de nier les conséquences réelles de cet acte n'est-il pas une désinformation caractérisée bien plus répréhensible que de contrer la banalisation d'un acte aussi grave que l'avortement ? »

## La nouvelle génération d'ecclésiastiques doit s'emparer sans complexe de la lutte contre l'avortement

### C'est le souhait de la benjamine de l'Assemblée nationale

Le 9 février, sur le plateau de l'émission « Face aux chrétiens » de la chaîne KTO, la députée du Vaucluse Marion Maréchal-Le Pen a reproché à l'Église d'avoir cédé dans la lutte contre l'avortement. Voici l'extrait de ses déclarations :

« Je pense que l'Église française – pas dans son intégralité – a une grande part de responsabilité dans la situation où nous sommes aujourd'hui. Je prends la question de l'avortement. C'est un sujet intéressant. Par exemple, aux États-

Unis vous avez aujourd'hui un vrai combat qui est mené, un débat qui est permis – déjà ! – [et] qui associe d'ailleurs un certain nombre de responsables politiques. En France, aujourd'hui, [cela] est inenvisageable. Pourquoi ? Parce qu'en fait l'Église catholique a renoncé à mener ce combat. Je pense qu'on est aujourd'hui en train de payer une forme de complexe ecclésiastique parce que – soi-disant – l'Église catholique aurait « collaboré », aurait « colonisé »... les grands fantasmes qui font que cette Église est aujourd'hui complexée et qu'elle ait cherché donc à se racheter une respectabilité en donnant parfois des gages, au prix d'ailleurs de combats importants à mener. Et je crois que cette génération [d'évêques] est aujourd'hui une génération dépassée, un peu ringarde et que toute la nouvelle génération ecclésiastique qui arrive est sortie de ce complexe. J'espère [qu'elle] va se réaffirmer, sortir également de ce relativisme et permettre précisément que l'on se réempare de ce combat sans gêne particulière. Je le souhaite, en tous cas. »



(suite de la page 1)

... pour empêcher cette attaque contre la vie des enfants à naître et contre la liberté de conscience des médecins, Droit de Naître a invité ses adhérents et sympathisants à adhérer à une pétition adressée à Mme Danielle Bousquet, Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, pour qu'elle y renonce immédiatement : « Je ne suis pas dupe : supprimer la clause de conscience pour les médecins, c'est préparer l'obligation pour eux de violer le serment d'Hippocrate. Une telle perversion de la médecine est une honte ! », affirment les signataires.



# « Je bois des cafés, je me fais avorter »

**A**vec ce titre scandaleux – qui rappelle la prétention du Planning familial qu’avorter est aussi simple que se faire arracher une dent – une Française qui habite Bruxelles a décidé de partager son expérience d’avortement chimique sur un compte Instagram. Elle y a placé vingt-six posts qui forment, selon elle, un « mini-livre ».

À sa lecture, on peut douter de la pertinence du parallèle établi par le titre. Jugez sur pièce :

« Mercredi 1er juin. Je retourne au cabinet pour prendre devant eux le misoprostol [la pilule abortive]. Je pense qu’ils vont me garder en observation mais l’interne me dit que je peux rentrer. Il faut que je sois accompagnée, en cas d’hémorragie. Je me dis que le médicament va mettre un moment à agir et je prends le métro pour aller chez Iris

[une amie]. Au moment de monter dedans, j’ai ma première contraction. 12 arrêts. Je suis affaissée sur un siège, j’ai des bouffées de chaleur, je vais vomir. Je retire mon pull et déboutonne mon pantalon. Je suis semi-consciente. Les gens autour de moi m’observent l’air interdit. Je dois avoir l’air d’une fumeuse de crack. Personne ne me demande si ça va. À chaque arrêt, je me retiens de sortir pour aller vomir sur le quai. Je sais que si je m’arrête maintenant, il me faudra un long moment avant de pouvoir repartir. Je me dis que je vis les vingt minutes les plus longues de ma vie. Je sors à Pigalle. Pliée en deux, je remonte la rue Houdon. J’ai ma dernière contraction juste avant qu’Iris me rejoigne. Je passe l’après-midi allongée sur son canapé. »

**Droit de Naître** participe à la manifestation devant le Palais de justice de Bruxelles contre la conférence de Ministres de l’UE cherchant à compenser, avec l’argent des contribuables, le manque à gagner des ONG pro-mort en Afrique et ailleurs, suite à la décision du Président Donald Trump de couper le financement américain des organismes qui font la promotion de l’avortement à l’étranger.

